Canada
Province de Québec
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Règlement nº4200-1

Règlement modifiant le règlement n°4200 sur le jeu libre dans la rue

---

Attendu que le règlement n°4200 sur le jeu libre dans la rue a été adopté par le conseil municipal le 14 novembre 2023;

Attendu que l'annexe A du règlement n°4200 doit être modifiée puisque les premières rues sur lesquelles le jeu dans la rue sera permis ont été sélectionnées, à la suite de l'analyse des demandes reçues;

Attendu que M..... a donné l'avis de motion et déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024;

Attendu que le projet de règlement a été présenté par Madame la mairesse Julie Boivin lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024;

En conséquence, **IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ** par le présent règlement numéro 4200-1 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ce qui suit :

Article 1: Le préambule du présent paragraphe en fait partie intégrante.

Article 2 : L'annexe A du règlement n°4200 est annulé et remplacé par l'annexe A qui est en annexe du présent règlement.

Article 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le:	14 mai 2024
en vertu de la résolution:	2024-05
Entrée en vigueur :	2024-05-

_____	_____
Julie Boivin, mairesse	Geneviève Lazure, greffière

ANNEXE A

ZONES DE JEU LIBRE PERMISES

- Rue de la Gare;
- Rue des Saules;
- 10e Avenue;